

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**EXTRAIT N° 147.22 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Membres du Conseil Communautaire :**

**SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2022**

- En exercice : 89
- Présents : 61
- Votants : 79 (18 procurations)
- Suffrages exprimés : 75 (73 pour, 2 contre et 4 abstentions)
- Secrétaire de séance : Mme Emilie SCHMALTZ

Le huit novembre deux mille vingt-deux, à dix-sept heures trente, le conseil de communauté dûment convoqué le deux novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Serres (commune de Serres), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

**Présents ou représentés :**

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON représenté par M. Olivier CHABRAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Claude PESCE
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS représentée par M. Jean-Jacques LACHAMP à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Pascale BERAUD
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN représentée par M. Hervé MIRAN à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Philippe BARBUT
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE représentée par Mme Annick ARMAND à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thomas BANNWARTH
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY représenté par M. Florent MARTIN à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Régine GONSOLIN
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alex RIGAT
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Michel JOANNET
  - Mme Michèle MAFFREN représentée par Mme Martine GARCIN à qui elle a donné procuration
  - M. Pierre SEINTURIER
  - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
  - M. Maurice BRUN
  - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Maurice BRUN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY représenté par son suppléant, M. Alain MONTAY
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY

- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY représenté par Mme Maryline RICHAUD à qui il a donné procuration
  - Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Pierre VOLLAIRE
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP représentée par M. Luc DELAUP à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY représenté par M. Daniel ROUIT à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre MICHEL
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre PAYAN
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
  - M. Daniel ROUIT
  - Mme Véronique ARLAUD
  - M. André WOSINSKI
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - Mme Christine REYNIER
  - M. Franck PERARD représenté par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui il a donné procuration
  - Mme Nicole PELOUX
  - M. Bernard CODOUL
  - Mme Christiane GHERBI représentée par M. Bernard CODOUL à qui elle a donné procuration
  - M. Nicolas LAUGIER représenté par Mme Nicole PELOUX à qui il a donné procuration
  - Mme Cécilia LOUVION représentée par Mme Emilie SCHMALTZ à qui elle a donné procuration
  - Mme Christiane TOUCHE
  - Mme Françoise GARCIN représentée par Mme Christine REYNIER à qui elle a donné procuration
  - Mme Emilie SCHMALTZ
  - M. Patrick CLARES
  - M. Sylvain JAFFRE
  - M. Jean-Louis CLEMENT
  - M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - Mme Béatrice ALLIROL
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON représentée par son suppléant, M. Jean-Marie COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

**Absents non représentés :**

- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING

- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Sisteron : M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Stéphanie SEBANI
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK

## **ORDRE DU JOUR : Budget général : décision modificative n° 2**

Afin de prendre en compte :

- la hausse des prix de l'énergie et du gaz,
- l'achat de fournitures d'entretien et la reliure des registres des délibérations,
- les charges locatives du nouveau local sous les arcades à Sisteron,
- le goudronnage du parking de l'office du tourisme des Hautes-Terres de Provence,
- l'entretien et la réparation de divers matériels,
- le lancement de marchés nécessitant la publication d'annonces légales,
- le recours à un prestataire externe pour des recrutements temporaires afin de remplacer des agents en arrêts maladies,
- l'actualisation du coût de la mission de prévention remboursé à la CC Buëch-Dévoluy pour 2022,
- les échéances des 2 emprunts souscrits en 2022,
- l'actualisation des intérêts courus non échus,
- une erreur matérielle sur le montant des recettes inscrites pour l'école de musique,
- l'actualisation de la fraction de TVA versée à la CCSB pour 2022,
- la signature d'une convention avec Ingénierie Territoriale pour le schéma directeur du photovoltaïque,
- les travaux réalisées en régie depuis le début de l'année,
- la reprise de provision
- le montant définitif du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales pour 2022,

il est proposé d'adopter la décision modificative suivante sur le budget général 2022 de la CCSB :

*Section de fonctionnement :*

En dépenses :

- Chapitre 011 / compte 60612 (énergies électricité) : augmentation de crédits de 4 000 €
- Chapitre 011 / compte 60621 (combustibles) : augmentation de crédits de 1 000 €
- Chapitre 011 / compte 60631 (fournitures d'entretien) : augmentation de crédits de 4 000 €
- Chapitre 011 / compte 6064 (fournitures administratives) : augmentation de crédits de 8 800 €
- Chapitre 011 / compte 614 (charges locatives et de copropriété) : ouverture de crédits de 435 €
- Chapitre 011 / compte 615231 (entretien et réparation voiries) : augmentation de crédits de 30 000 €
- Chapitre 011 / compte 61558 (entretien autres biens mobiliers) : augmentation de crédits de 2 350 €
- Chapitre 011 / compte 6231 (annonces et insertions) : augmentation de crédits de 4 000 €
- Chapitre 012 / compte 6218 (autres personnel extérieur) : augmentation de crédits de 3 000 €
- Chapitre 014 / compte 739223 (FPIC) : augmentation de crédits de 14 785 €
- Chapitre 65 / compte 657358 (subvention aux autres groupements de collectivité) : augmentation de crédits de 6 816 €
- Chapitre 66 / compte 66111 (intérêts – rattachement des ICNE) : augmentation de crédits de 1 400 €

- Chapitre 66 / compte 66112 (intérêts – rattachement des ICNE) : diminution de crédits de 54 178 €
- Chapitre 022 (dépenses imprévues) : augmentation de crédits de 34 271 €
- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : augmentation de crédits de 52 242 €

En recettes :

- Chapitre 70 / compte 7062 (redevances et droits des services à caractère culturels) : diminution de crédits de 78 000 €
- Chapitre 73 / compte 73223 (FPIC) : augmentation de crédits de 9 635 €
- Chapitre 73 / compte 7382 (fraction de TVA) : augmentation de crédits de 163 860 €
- Chapitre 78 / compte 7817 (reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants) : ouverture de crédits de 945 €
- Chapitre 042 / compte 722 (production immobilisée) : augmentation de crédits de 16 481 €

Le total de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes est ainsi porté à 20 910 101 €.

*Section d'investissement :*

En dépenses :

- Chapitre 16 / compte 1641 (emprunts en euros) : augmentation de crédits de 30 820 €
- Chapitre 20 / compte 2088 (autres immobilisations incorporelles) : ouverture de crédits de 3 841 €
- Chapitre 21 / compte 2121 (plantations d'arbres et d'arbustes) : ouverture de crédits de 1 100 €
- Chapitre 040 / compte 21735 (installations générales, agencements, aménagements des constructions) : augmentation de crédits de 10 334 €
- Chapitre 040 / compte 2181 (installations générales, agencements, aménagements divers) : augmentation de crédits de 6 147 €

En recettes :

- Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) : augmentation de crédits de 52 242 €.

Le total de la section d'investissement en dépenses et en recettes est ainsi porté à 5 366 060 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la décision modificative proposée pour le budget général 2022.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.



Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.  
Pour extrait conforme  
Le Président,  
Daniel SPAGNOU

Le secrétaire de séance,  
Emilie SCHMALTZ

Publiée le : **18 NOV. 2022**